



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE MEAULNE-VITRAY**

**Le 14 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 mars 2023 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Jacques BARDIOT, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

**Quorum :** 9

**Absents excusés :** Arthur CASAUX, Marie-Paule DUBREUIL, Lara DUPLAIX.

**Secrétaire de séance :** Françoise TULARS.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 13 février 2023 :**  
Aucune observation des élus présents, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

• **Budget boulangerie : vote du compte de gestion / vote du compte administratif / affectation des résultats :**

Les résultats 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Ils font apparaître un excédent d'investissement de 147 598.03€ et un excédent de fonctionnement de 3 240.90€.

Ces deux excédents feront l'objet d'un report au budget primitif 2023 : la somme de 147 598.03€ sera affectée au compte 001 en recettes d'investissement ; la somme de 3 240.90€ sera affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement.

• **Budget Cheval blanc : vote du compte de gestion / vote du compte administratif / affectation des résultats :**

Les résultats 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Ils font apparaître un excédent d'investissement de 16 280.62€ et un excédent de fonctionnement de 45 518.40€.

Ces deux montants feront l'objet d'un report au budget primitif 2023 : la somme de 16 280.62€ sera affectée au compte 001 en recettes d'investissement ; la somme de 45 518.40€ sera affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement.

- **Budget chaufferie : vote du compte de gestion / vote du compte administratif / affectation des résultats :**

Les résultats 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Ils font apparaître un excédent d'investissement de 33 591.99€ et un excédent de fonctionnement de 8 574.96€.

Ces deux montants feront l'objet d'un report au budget primitif 2023 : la somme de 33 591.99€ sera affectée au compte 001 en recettes d'investissement ; la somme de 8 574.96€ sera affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement.

- **Budget Commune : vote du compte de gestion / vote du compte administratif / affectation des résultats :**

Les résultats 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Ils font apparaître un déficit d'investissement de 45 709.14€ et un excédent de fonctionnement de 583 107.87€

Le déficit d'investissement de 45 709.14€ sera reporté au budget 2023, pour couvrir le besoin d'autofinancement la somme de 117 152.59€ sera affectée au compte 1068 en section d'investissement, le solde de l'excédent de fonctionnement 2022 soit 465 955.28€ (583 107.87€-117 152.59€) sera repris au budget primitif 2023 en recettes de fonctionnement.

- **Avenant 1 marché boulangerie ECB :**

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'avenant n°1 concernant l'aménagement de la boulangerie pour le lot 1 (maçonnerie) pour un montant HT de -2 520€.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

- **Avenant 1 marché boulangerie SDEE :**

Monsieur le Maire et les conseillers approuvent à l'unanimité l'avenant n°1 concernant l'aménagement de la boulangerie Route de Paris pour le lot 6 (électricité) d'un montant de 843.75€ HT.

- **Fixation du loyer du hangar de Vitray :**

Après une proposition de Madame Tourret à Madame Patary-Bouchardon d'un loyer fixé à 55€ pour la location du hangar de Vitray d'une superficie de 40m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire et les élus approuvent à l'unanimité le montant de 55€ TTC pour la location du hangar.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire et les élus ont décidé d'accorder un secours d'urgence à la Turquie et à la Syrie de 1 000€ au total suite aux séismes, via le biais de l'AMF.
- Suite à un budget déséquilibré (en déficit), le SIESS envisage d'augmenter les cotisations pour les communes adhérentes (292€ en 2023 au lieu de 141€ en 2022 par enfant). Après discussion, le Conseil est en majorité défavorable à cette augmentation. Cependant, cette dépense est obligatoire pour les communes adhérentes à l'association.

- La commune de Meaulne-Vitray souhaiterait subventionner l'association des anciens combattants dans le but d'organiser un voyage sur des sites patrimoniaux (plage de Normandie, cimetière de Colleville...). Date envisagée le 17 juin.
- Les travaux de la SNCF, prévus de juin 2023 à septembre 2024, sur la ligne Bourges / Montluçon, ont pour but de rénover la voie. Des navettes autocar seront mises en place le temps de la fermeture des gares.
- Un élu présente au Conseil le site Docndoc, plateforme dédiée au remplacement de médecin, une adhésion de 3 000€ annuel est nécessaire pour bénéficier de ce service. Monsieur le Maire et les élus s'accordent à réfléchir quant à cette adhésion.
- Monsieur le Maire aborde la possibilité que la Commune achète l'ancien garage Cigamm situé à la sortie du village direction Saint Amand Montrond pour y installer les locaux des agents techniques. Les élus autorisent Monsieur le Maire à faire un courrier à EPF (Etablissement Public Foncier), entreprise nouvellement en partenariat avec la COMCOM du Pays de Tronçais, pour les études et les diagnostics nécessaires, sans engager un achat.

***Commission finance le jeudi 6 avril 2023 à 19h30 en Salle du Conseil.***

***Prochain Conseil Municipal : jeudi 13 avril 2023 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.***



Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,



Françoise TULARS

